



Loi fédérale sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin (LAS)

Décompte individuel de l'aide sociale matérielle réalisée

du **au**

aux frais du canton de domicile (art. 14, 23 LAS)

Nom et prénom Nationalité

Date de naissance Domicile civil

Domicile d'assistance

Dépenses

Couverture des besoins de base

Forfait pour l'entretien Fr.

Frais de logement (charges locatives exclues) Fr.

Charges locatives (chauffage, eau chaude, etc.) Fr.

Dépôt de loyer Fr.

Frais de soins médicaux/soins dentaires Fr.

Franchise et quotes-parts assurance maladie Fr.

Prestations circonstanciées

Dépenses liées à une maladie/invalidité Fr.

Frais d'acquisition du revenu Fr.

Garde d'enfants Fr.

École / formation Fr.

Acquisition de mobilier Fr.

Assurance ménage, responsabilité civile Fr.

Garde d'adultes Fr.

Supplément d'intégration Fr.

Franchise sur le revenu Fr.

Autres charges Fr.

Total des dépenses Fr.

Recettes

Revenu net de l'activité lucrative Fr.

Revenu de l'activité indépendante Fr.

Prestations d'assurances (AVS, AI, PC, etc.) Fr.

Bourses Fr.

Prestations d'entretien Fr.

Allocations familiales Fr.

Obligation d'entretien en vertu du droit de la famille Fr.

Indemnisation pour la tenue du ménage Fr.

Autres recettes Fr.

Total des recettes Fr.

Total créance/remboursement Fr.

Service comptable de la commune:

Lieu et date

Élaboré par

À transmettre par courriel à info.sozialhilfe@be.ch ou par voie postale à l'Office de l'intégration et de l'action sociale du canton de Berne, division Intégration, asile et aide sociale, section Aide sociale, Rathausplatz 1, Case postale, 3000 Berne 8
